



RÉSEAU
EXPERTIMO

Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières, publié au JORF du 18 janvier 2017 et entrée en vigueur le 1er avril 2017.

TRANSACTIONS CONCERNANT DES BIENS À USAGE D'HABITATION SEUL (HORS VEFA) :

- de 0 € à 24 999 € : 3 500,00 € TTC
- de 25 000 € à 54 999 € : 4 000,00 € TTC
- de 55 000 € à 99 999 € : 5 000,00 € TTC
- de 100 000 € à 124 999 € : 6 000,00 € TTC
- de 125 000 € à 149 999 € : 7 000,00 € TTC
- de 150 000 € à 174 999 € : 8 000,00 € TTC
- de 175 000 € à 199 999 € : 9 000,00 € TTC
- de 200 000 € à 224 999 € : 10 000,00 € TTC
- de 225 000 € à 249 999 € : 11 000,00 € TTC
- de 250 000 € à 274 999 € : 12 000,00 € TTC
- de 275 000 € à 299 999 € : 13 000,00 € TTC
- de 300 000 € à 324 999 € : 14 000,00 € TTC
- de 325 000 € à 349 999 € : 15 000,00 € TTC
- de 350 000 € à 374 999 € : 16 000,00 € TTC
- de 375 000 € à 399 999 € : 17 000,00 € TTC
- de 400 000 € à 449 999 € : 18 000,00 € TTC
- de 450 000 € à 499 999 € : 19 000,00 € TTC
- de 500 000 € à 624 999 € : 20 000,00 € TTC
- de 625 000 € à 749 999 € : 25 000,00 € TTC
- de 750 000 € à 874 999 € : 30 000,00 € TTC
- de 875 000 € à 999 999 € : 35 000,00 € TTC
- au-delà de 1 000 000 € : 3,50% TTC¹

TRANSACTIONS CONCERNANT DES BIENS / DROITS A USAGE COMMERCIAUX OU BIENS A USAGE MIXTE (HABITATION & COMMERCIAUX) :

- de 0 € à 99 999 € : 5.000 € TTC
- au-delà de 100 000 € : 5 % TTC¹

TRANSACTIONS CONCERNANT DES TERRAINS :

- de 0 € à 24 999 € : 3 500,00 € TTC
- de 25 000 € à 49 999 € : 4 000,00 € TTC
- de 50 000 € à 99 999 € : 4 500,00 € TTC
- au-delà de 100 000 € : 4.5 % TTC¹

Détails des prestations pour les vendeurs :

- Estimation (avis de valeur de marché)
- Récupération des éléments techniques liés au bien (diagnostique DPE obligatoire, autres rapports et plans le cas échéant)
- Rédaction du mandat et de son information précontractuelle
- Prise de photos, vidéos, visite virtuelle à 360°
- Publication de l'annonce sur www.aurelouron.immo, reseau-expertimo.com et une sélection de sites de petites-annonces partenaires (+30 français et internationaux).
- Diffusion gratuite sur Facebook / Instagram
- Prise de rendez-vous préalable à chaque visite
- Comptes-rendus après chaque visite par téléphone
- Sur demande des vendeurs : conseils pour préparer les documents destinés au Notaire avant prise de rendez-vous de compromis/promesse de vente

Détails des prestations pour les acquéreurs :

- Information sur les biens par Téléphone/WhatsApp au 07.48.35.65.73 ou par mail sur contact@aurelouron.immo et Facebook Messenger.
- Accompagnement lors des visites, visites virtuelles et contre-visites (visites supplémentaires après la première visite)
- Envoi de documents complémentaires tels que le diagnostic DPE (Diagnostic Performance Énergétique) obligatoire, plans et autres diagnostics, le cas échéant (si fournis par le vendeur).
- Sur demande des acquéreurs : conseils pour préparer les documents destinés au Notaire avant prise de rendez-vous de compromis/promesse de vente

En cas de diffusion et de souhait de retrait des diffusions de la part du vendeur, elles seront supprimées sur simple demande par le vendeur sur : contact@aurelouron.immo

ÉDITION D'UN AVIS DE VALEUR DE MARCHÉ, SANS PRISE DE MANDAT :

- Forfaitaire - Terrain : **120 €²**
- Forfaitaire - Bien d'habitation < 150m² (surface de plancher) : **180€²**
- Forfaitaire - Bien professionnel ou d'habitation > 150m² (surface de plancher) : **250€²**



ÉDITION D'UN AVIS DE VALEUR DE MARCHÉ, AVEC PRISE DE MANDAT (TOUS LES TYPES) :

- **GRATUITÉ³**

Nota : La rémunération du professionnel est calculée sur le prix hors honoraires. Elle constitue un prix **MAXIMUM**. Elle est à la charge de l'acquéreur sauf convention expresse indiquée au mandat. Les frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière ne sont pas compris.

Les honoraires sont exprimés TTC (« toutes taxes comprises », s'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée - TVA 20.0%, sauf DOM/TOM), ils sont à payer directement au réseau EXPERTIMO (SAS) par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat, contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème et à défaut la valeur indiquée sur le mandat de vente consenti par le mandant, si celle-ci est supérieure.

En cas de commercialisation de biens neufs (VEFA) : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme. VEFA : Vente en l'état futur d'achèvement.

Information : Votre conseiller immobilier en sa qualité d'agent commercial indépendant n'est pas habilité à rédiger d'avant contrat (compromis ou promesse de vente/d'achat), un bail de location ou un état des lieux. Ces documents, engageant les parties, sont obligatoirement rédigés par un notaire, un commissaire de justice ou un avocat.

1. Les sommes sont arrondies à la dizaine d'euros inférieure (% pourcentage).
Les tranches sont non cumulatives.
2. Les tarifs des prestations de services sont TTC (Toutes taxes comprises - TVA applicable : 20%) et sont dues directement auprès de votre agent mandataire. Règlement par carte bancaire (en ligne ou via un terminal) ou virement bancaire uniquement. Les chèques et espèces ne sont pas acceptés (article L113-3 du code de la consommation).
3. Gratuité : peu importe la nature du bien, dans la limite de **1 estimation gratuite** par mandant et par année civile. Si le nombre d'estimation est supérieur, le prix de l'avis de valeur sans prise de mandat s'applique pour le ou les biens supplémentaires.
4. Nota : Votre agent mandataire en sa qualité d'intermédiaire et malgré ses qualifications, titres et certifications en la matière, n'a pas vocation, à titre principal, à effectuer des estimations / avis de valeur. (documents qui ne constituent pas une « Expertise »).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES (LE CAS ÉCHÉANT) :

Dans le cadre de la relation entre le consommateur et le professionnel, le consommateur peut avoir recours à un dispositif de médiation, conformément aux dispositions du code de la consommation, auprès du médiateur dont les coordonnées sont : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION – 23 Rue Terrenoire – 42100 SAINT ETIENNE.